

Réunion du Conseil Municipal du 19 Novembre 2010

REVISION du P.L.U : Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire expose que la révision du Plan Local d'Urbanisme qui remplace le POS depuis 1^{er} avril 2001, est rendue nécessaire pour modifier le zonage des habitations en zone A et mettre le document en compatibilité avec le SCOT du Pays de Guingamp. Il informe le Conseil Municipal que les dépenses entraînées par les études et l'établissement des documents d'urbanisme seront compensées par une part de la Dotation générale de décentralisation (D.G.D.) allouée par l'Etat.

Les services de l'Etat sont associés à la révision du PLU à l'initiative du maire ou à la demande du préfet conformément à l'article L. 123-7 du code de l'urbanisme. Les personnes publiques autres que l'Etat associées à la révision du PLU sont la Région, le Département, l'EPCI chargé du Schéma de Cohérence Territoriale, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture et la Chambre des Métiers. Ces personnes publiques doivent être consultées à leur demande au cours de la révision du PLU. Il en est de même pour les Maires des communes voisines et pour les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale directement intéressés.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal pour répondre aux objectifs présentés ci-dessus.

Régularisation cadastrale - Kergroas

le Conseil Municipal accepte de céder gratuitement la parcelle D 1711 pour une contenance de 280 m² au Conseil Général des Côtes d'Armor, tous les frais concernant cette cession seront à la charge du Conseil Général,

Acquisition de convecteurs électriques

Le remplacement des convecteurs électriques dans un logement « Rue de l'Argoat » et la salle de St Houarneau s'avère indispensable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition des Ets ROUENEL pour la fourniture de 8 convecteurs pour un montant de 1 306,28 € TTC

TARIFS COMMUNAUX / 2011

Salle de Forges et salle annexe

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal fixe les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2011 pour la location de SALLE DE LA VALLEE DES FORGES et SALLE ANNEXE

	ORGANISATIONS LOCALES	ORGANISATIONS EXTERIEURES
	2011	2011
Bals -Fest Deiz- Fest Noz	280.75	425.16
1 repas avec cuisine	373.54	463.99
2 repas avec cuisine	462.25	580.00
1 weed-end avec cuisine	578.24	647.27
grande salle sans cuisine pour buffet	280.75	301.60
grande salle sans cuis. Assemblée- congrès	231.44	280.75

petite salle réunion	Gratuit	71.65
petite salle sans cuis. Pour buffet	92.80	139.77
arbre de Noël grande salle	Gratuit	139.77
Séances culturelles avec entrées		
payantes grande salle	139.77	231.44
grande salle avec loto	280.75	301.60
Concert	718.06	
réveillon dansant	580.00	
Fest Noz de fin d'année	425.16	
Marchands ambulants sans électricité	23.22	32.47
Salle communale St Houarneau	90.98	Inchangé

TARIFS COMMUNAUX 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs suivants applicables au 1^{er} janvier 2011 :

	<u>2011</u>
* concessions au cimetière communal	
. 30 ans	<i>117.77 €</i>
. 50 ans	<i>212.74 €</i>
* concessions colombarium	
. 15 ans	<i>192.38 €</i>
. plaque	<i>96.22 €</i>
* redevance assainissement	
. par m3 d'eau consommé	<i>1.60 € + le montant de la redevance pour modernisation des réseaux</i>
* taxe de raccordement aux égouts	<i>1 224..00 €</i>
* garderie	
. le soir	<i>0.98 € / heure , payable à la ½ heure. Tarif minimum 5€/trim.</i>

Les recettes seront inscrites au budget ou budgets annexes de la Commune.

Avis sur installation classée

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux demandes présentées par le GAEC de Beau Soleil en vue de la mise à jour de la situation de l'exploitation comprenant un élevage laitier mixte réparti sur 2 sites (Stanguenat et Pors an Fouler) avec mise à jour du plan d'épandage et un élevage avicole autorisé au lieu dit Stanguenat (poulets de chair) avec augmentation du cheptel soit un projet de 54400 animaux.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2009

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales, impose par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et que la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers. Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Commune de BOURBRIAC.

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Eau Potable

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2009 du service public « alimentation en eau potable » établi par le Syndicat d'Eau de Kerauffredou. Ce rapport a pour but de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2009.

Acquisition d'un logiciel de Gestion « Cimetière »

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la société « GESLAND »

- Logiciel 500 € H.T
- Cartographie 2 107 € H.T.
- Formation 225 € H.T
- Maintenance 301.25 € / an

Cadastre numérisé

Dans le cadre de la mise en place d'un Web-SIG à l'échelle du Pays de Guingamp, il convient de signer une convention d'utilisation de fichiers numériques d'informations graphiques relatives au cadastre avec le Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Guingamp.

Il est rappelé que le programme d'actions du Pays prévoit la mise en place d'un Web-SIG à l'échelle du Pays de Guingamp, projet qui doit permettre fin 2010 aux communes qui en feraient la demande de disposer du cadastre numérisé sous SIG via un serveur Web administré par le Pays ou via une solution amovible.

Le Conseil Municipal demande à bénéficier gratuitement du produit Cadastre proposé par le Pays via une technologie Web-SIG ou solution amovible.

Programme routier 2011

Suite au travail de la commission « Voirie » qui a sillonné toute la voirie communale, le Conseil Municipal approuve le projet de renforcement des voies communales suivantes pour l'année 2011

- | | |
|--------------------------|----------|
| - C.R. n° 79 à Rubertel | - 680 ml |
| - C.E. n° 25 à Rubertel | - 90 ml |
| - V.C. n° 7 à Kerleigne | - 25 ml |
| - C.R. n° 42 à Kergouan | - 420 ml |
| - C.R. n° 38 à Goaspren | - 290 ml |
| - V.C. n° 31 à Penquelen | - 800 ml |
| - V.C. n° 36 à Goajou | - 190 ml |
| - V.C.n° 40 à Penleguer | - 80 ml |
| - V.C.n° 18 à Coat Forn | - 580 ml |
| - C.R.n° 56 à Kerlo Vian | - 290 ml |

Création d'un poste d'Agent du Patrimoine de 2^{ème} classe T.N.C.

Le Conseil Municipal décide de créer pour la bibliothèque municipale un poste d'agent du Patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet (durée hebdomadaire de 21 H) à compter du 1er Janvier 2011 et fixe comme suit le tableau des effectifs de la Commune :

Convention Bibliothèque / Ecole Saint Joseph de PLESIDY .

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'école Saint Joseph de PLESIDY pour le prêt de livres moyennant la somme de 50 € pour la période de Novembre 2010 à Juillet 2011.

Renouvellement contrat Qualité Informatique pour les matériels informatiques et réseaux des sites communaux (Mairie, écoles, Médiathèque)

Le Conseil municipal décide de renouveler le contrat d'assistance technique pour les matériels informatiques et réseaux des différents sites communaux (Mairie, Médiathèque, écoles) avec la société Qualité Informatique, Agence de GUINGAMP suivant les tarifs ci-joint :

Tarif horaire d'intervention 75 € H.T
Montant forfaitaire annuel : 500 € H.T.

Tribunal Administratif de RENNES **Affaire LE GROS / Commune**

Le Maire rend compte à l'assemblée des conclusions jugement rendu le 10 Novembre 2010 par le Tribunal Administratif de Rennes concernant l'affaire Le Gros et l'association de défense du citoyen contribuable contre la Commune.

Motion de soutien pour la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- le chant à écouter (complaintes, gwerziou, soniou,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
- les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

Logements sociaux 4 Rue du Tumulus **Participation de la Commune**

Par délibération du 27 Février 2009, le Conseil Municipal avait décidé d'octroyer une aide financière à M. Michel LE MARREC pour la réalisation de logements sociaux « Rue du Tumulus » à hauteur de 5 % avec un maximum de 25 € le m². Le montant des travaux subventionnables est de 120 758 €. La subvention communale sollicitée est de 6 038 € soit 25.70 € / m²